



AVIS DE COURSE

Epreuve : *Coupe des Clubs des Yvelines*

Niveau : *5B*

Date : *5 octobre 2013*

Support / Classe : *MINIJI flotte commune*

Lieu : *St Quentin en Yvelines*

1. La régata sera régie par :

- Les **Règles** telles que définies dans les **Règles de Course à la Voile**,
- Les règlements fédéraux.

2. Publicité :

En application de la Régulation 20 de l'ISAF (Code de Publicité), telle que modifiée par le règlement de publicité de la F.F.Voile, les bateaux peuvent être tenus de porter la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

3. Admissibilité :

La Coupe des Clubs du 78 est ouverte à tous les clubs labellisés FFVoile des Yvelines. Un club pourra présenter 1 à 4 coureurs qui se relayeront à leur convenance au départ de chaque course.

Le Comité Départemental 78 est considéré comme un club permettant la participation des membres de son comité directeur

Le nombre de clubs participants sera limité à 10 .

4. Support :

La Coupe des Présidents du 78 se court sur une flotte commune de MINIJI mise à disposition par le CVSQ. La flotte est limitée à 10 MINIJI .

Les bateaux seront tirés au sort le matin de l'épreuve au moment des confirmations des inscriptions .

5. Inscriptions :

Pour confirmer son inscription, chaque concurrent devra présenter :

- Sa **licence FFVoile** valide de l'année en cours, d'un club localisé dans le département des Yvelines ,
- Un **certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an**

6. Droits à payer : néant

7. Programme du 5 octobre 2013 :

Confirmation des inscriptions : **de 09h à 10 h.**

Briefing, tirage au sort des bateaux : **10h15**

Signal d'avertissement de la première course à : **10 heures 30**

Remise des prix prévue : **vers 17h**

8. Instructions de Course :

Les Instructions de Course seront disponibles à la confirmation de l'inscription.

9. Système de pénalité:

- 9.1 La RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.
- 9.2 Un arbitrage direct ou semi direct pourra être mis en place. Les modalités d'application seront précisées dans les Instructions de Course.

Excepté en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course, ni recevoir de communication radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

10. Les parcours :

Les Parcours seront de type Banane

11. Communication radio :

Excepté en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course, ni recevoir de communication radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

14. Prix

Le trophée de la Coupe des Clubs sera remis au club vainqueur de la régates.

13. Décision de courir :

Les concurrents participent à la régates entièrement à leurs propres risques. La décision de participer à une course ou de rester en course relève de leur seule responsabilité.

14. Composition du Corps Arbitral :

*Président du Comité de Course : **Philippe Guesney***

*Président du Jury : **Andre Berland***

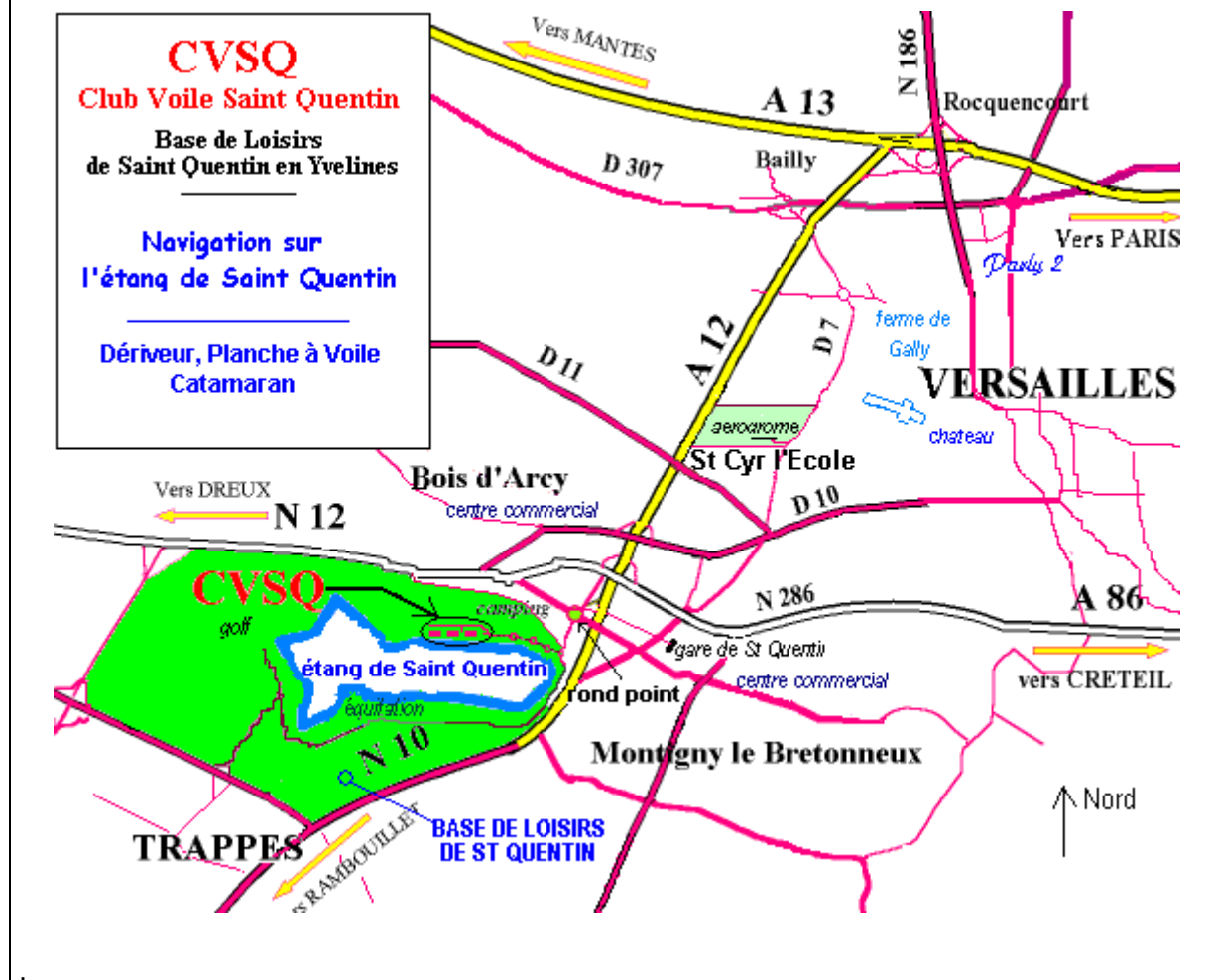
Informations complémentaires Pour toute information complémentaire, veuillez contacter :

CVSQ BP 229 78051 Saint Quentin en Yvelines cedex

tel: **01.30.58.91.74** email: **cvsq78012@neuf.fr** <http://www.asso.ffv.fr/cvsq/>

ACCES :

Parking à bateau et lieu de rendez-vous :



Club Voile St Quentin Base de Loisirs de Saint Quentin en Yvelines

Accès :

Autoroute A 12

Sortie Saint Quentin

Ou A 86 puis N 286.

(au rond-point suivre les flèches.)

Le centre de voile est situé
sur la partie Nord de la Base de Loisirs côté Bois d'Arcy, Montigny le Bretonneux
(L'entrée est près du Camping)

La partie Sud de la Base est côté Trappes (autre entrée possible)

Position GPS :

Latitude : 48° 47,38 Nord

Longitude : 2° 1,14 Est